

Concerne : Plan de développement BMX 2009-2012

Dans le cadre de ses actions de mécénat sportif, La Fondation française des Jeux s'associe à la FFC autour de deux axes de développement :

- Aide à la création de pistes BMX ou aide au montage d'une section BMX sous la forme d'une « bourse » qui serait attribuée, chaque année, à 6 ou 7 clubs FFC.
Mise à disposition d'un référent pendant 5 journées pour la construction de la piste (hors frais d'hébergement à la charge du club subventionné).
- Mise en place d'une Tournée de promotion du BMX pour accompagner les projets retenus par une campagne de communication locale et régionale. Organisation de séances d'initiation encadrées sur une piste mobile, dans la ville ou la commune concernée.

Les critères de sélection d'une ville ou commune :

- Existence d'un club FFC porteur du projet
- Situation de la ville ou de la commune en ZUS (zones urbaines sensibles) pour répondre aux critères d'insertion sociale de la Fondation française des Jeux.
- Une collectivité, au minima, associée au projet (avec lettre d'engagement pour la mise à disposition du terrain et le financement du projet).
- Un encadrement diplômé BMX
- Un avis motivé du Comité Régional

La méthodologie pour 2010 :

- Novembre 2009 : diffusion des dossiers de candidature.
 - A partir du 22 janvier : étude des candidatures par un comité de sélection FFC/Française des Jeux.
 - Février : proposition des projets retenus au Conseil d'Administration FFC.
-